



Procès-verbal de la consultation par voie électronique des membres du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le 28 août 2025

L'ordre du jour ne comportant qu'un seul rapport, les représentants du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers, ont été saisis exceptionnellement par écrit (*courrier électronique*) le 28 août 2025 afin qu'ils se prononcent sur l'approbation du précédent procès-verbal et sur la question concernant le relevage de personnes.

En application de l'article 5 du règlement intérieur du CCDSPV, il est convenu que **Monsieur Stéphane AUBERT-CAMPENET** soit signataire du présent procès-verbal en qualité de secrétaire.

Documents soumis à l'avis des membres

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025

Parmi les représentants consultés, 8 d'entre eux ont approuvé le procès-verbal, soit à minima le quorum.

2. Rapport sur le relevage de personnes

9 représentants ont émis un avis favorable, sur la réalisation des relevages en véhicule léger avec deux sapeurs-pompiers et l'équipement des CIS du corps départemental d'un sac bilan.

La présidente,

Edwige EME

Le secrétaire,

Stéphane AUBERT-CAMPENET